

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

### AVIS PUBLIC

#### ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Julie Paradis, directrice des affaires juridiques et du contentieux – greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Zotique, que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 21 mars 2023 à l'hôtel de ville, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le règlement numéro 529 relatif au zonage – Règlement numéro 529-28, afin de procéder à la modification des dispositions concernant les bâtiments accessoires et une grille de spécification (11Zea);

Veillez noter que ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité émis par la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le 24 avril 2023, et qu'il entre en force et en vigueur conformément à la loi.

Prenez avis que ce règlement pourra être consulté aux bureaux de l'hôtel de ville situé au 1250, rue Principale à Saint-Zotique pendant les heures normales de bureau. Il peut également être consulté sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://st-zotique.com/reglements-urbanisme/#reglements-en-vigueur>.

**DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 26<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.**

  
\_\_\_\_\_  
Me Julie Paradis  
Directrice des affaires juridiques et  
du contentieux – greffière adjointe